



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 16 octobre 2020
Convocation des conseillers :
le 16 octobre 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 23 octobre 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Christian Weis, Echevins, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Bruno Cavaleiro, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Line Wies, Jeff Dax, Luc Theisen, Catarina Simões, Laurent Biltgen, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe
Excusés : Pierre-Marc Knaff, Echevin, Vera Spautz, Conseiller, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Le Conseil Communal;

Objet : 3.4. Subsidés « Jeunes Sportifs » pour la saison
2020_2021 ; décision

Considérant que le Service des sports vient d'élaborer, en collaboration avec la commission des sports et loisirs, dans la philosophie de soutenir efficacement les efforts des clubs sportifs s'investissant pleinement dans le travail avec des jeunes sportifs, un nouveau questionnaire concernant les jeunes âgés entre 4 et 20 ans accomplis, qui pourra être lancé en 2021;

Vu la proposition de questionnaire ainsi que les conditions de participation au subside jeunes sportifs de la Ville d'Esch-sur-Alzette;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

**approuve
à l'unanimité**

les critères en vue d'obtention d'un subside extraordinaire « Jeunes sportifs » pour la saison 2020/2021 :

1. Au niveau des jeunes sportifs âgés entre 4 et 20 ans accomplis (récompensation de ceux et celles qui participent activement aux compétitions)

- une prime de 25€ par jeune actif âgé entre 4 et 20 ans accomplis ayant participé à au moins 6 compétition (compétitions et matchs amicaux exclus)

2. Au niveau des entraîneurs chez les jeunes (valorisation des entraîneurs ayant un diplôme afin de garantir un maximum d'entraînements de qualité)

- EQF 0 + 1 -> 0€
- EQF 2 -> 50€ par entraîneur
- EQF 3 -> 100€ par entraîneur
- EQF 4 -> 150€ par entraîneur
- EQF 5 -> 250€ par entraîneur
- EQF 6 -> 500€ par entraîneur

3. Au niveau des athlètes qui figurent parmi les cadres élite et promotion du COSL (récompensation des athlètes de tout âge)

- 2.500€ par athlète pour cadre élite
- 1.000€ par athlète pour le cadre promotion

en séance

date qu'en tête